le possible pour utiliser ladite commission dans leurs propres intérêts. Des deux côtés, on a profité de l'affaire aux dépens du peuple indonésien, transformé en marchandise. Dans l'accord du Renville conclu au début de cette année (1948), on reconnait la propriété néerlandaise partout où elle existait avant la guerre, bien que les Hollandais aient attaqué la République, assassiné 40.000 personnes, hommes, femmes, vieillards et enfants, dans le sud de l'île des Célèbes (5), détruit ou volé de nombreuses propriétés indonésiennes, et fusillé et tué des milliers d'Indonésiens à Java, Sumatra, Bornéo, Bali, etc.

Rendre la propriété aux Hollandais et à tous les étrangers implique qu'il faut donner des droits politiques à ces étrangers pour qu'ils puissent administrer des propriétés de telles dimensions. La politique n'est-elle pas en premier lieu nécessaire pour veiller sur l'ordre économique établi ? Y a-t-il une seule puissance au monde dont l'économie soit entièrement dominée par l'étranger, tandique le pouvoir politique continue à appartenir réellement à la population indigène ?

Si toutes les entreprises, mines, usines, si tout le système de transport et des banques devenait à nouveau propriété des Hollandais, comme c'était le cas aux « Indes Néerlandaises », ceux-ci exigeraient une puissance politique correspondant à leur puissance économique. La puissance des Hollandais dans le domaine de la police, de l'armée, de la justice, des finances et des affaires étrangères devrait dans ces cas être suffisante pour garantir la défense et le développement de l'industrie, du commerce et des finances se trouvant aux mains des Hollandais et d'autres étrangers. Les Hollandais et d'autres étrangers. Les

dais seraient ainsi amenés à demander un pouvoir politique équivalent ou presque à celui qu'ils possédaient jadis lors de l'existence des Indes néerlandaises.

Mais le gouvernement de la République connaît également la proclamation du 17 août 1945 et est conscient que le peuple et les jeunesses, qui ont fait de grands sacrifices ne sont pas prêts à retourner purement et simplement au statut de l'oppression néerlandaise. C'est une difficulté que la délégation de la République (à la commission des bons offices) ne peut pas aisément surmonter, et c'est également la raison pour laquelle les négociations ont tant de fois abouti à une impasse, bien que le gouvernement indonésien ait déjà fait trop de concessions, telles que la reconnaissance du gouvernement de l'Indonésie orientale, l'abandon de Wiranata Kusuma, l'arrêt des hostilités, l'évacuation des « poches » en territoire occupé par l'ennemi, etc... etc...

Par les accords de Linggadjatti et du Renville, le gouvernement de la République a reconnu la souveraineté néerlandaise sur toute l'Indonésie. Comme la République n'est qu'une partie, et même une petite partie de l'ensemble de l'Indonésie, les Hollandais ont exigé que leur souveraineté s'étende sur l'armée, les affaires étrangères et les finances de la République. L'accord de Linggadjatti mentionnait également que Hollandais et Indonésiens collaboreraient en matière d'armée, d'affaires étrangères, de finances, d'affaires économiques et culturelles. Plus tard, lors de l'interprétation et de l'exécution de cet accord, il apparut que les Hollandais comprenaient cette « collaboration » comme l'établissement de la souveraineté néerlandaise dans tous les domaines politiques.

On peut résumer ce qui précède de la

façon suivante:

REVENDICATIONS DES NEERLANDAIS

A) A l'intérieur de l'Union néerlandaise-indonésienne se constitue un cabinet d'Empire et un conseil représentatif de l'Union.

B) Bien que les Hollandais ne l'aient pas clairement exprimé, leur intention est de subordonner le gouvernement indonésien à ce cabinet d'Empire.

C) La direction des relations internationales est remise entre les mains des Hollandais, qui possèdent la souveraineté sur toute l'Indonésie. La République n'a pas le droit de maintenir ou d'utiliser des relations découlant de sa reconnaissance par certains pays arabes.

D). L'armée républicaine doit être supprimée. (Cela également est, du point de

POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT INDONESIEN

A) L'union est une alliance entre deux puissances indépendantes, les Pays-Bas et l'Indonésie.

B) Le gouvernement indonésien demande la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance des Etats-Unis d'Indonésie, qui ne tombent donc pas sous la souveraineté du Cabinet d'Empire.

C) Le gouvernement se déclare prêt à discuter (?) et à prendre en considération (?) cette demande des Pays-Bas. Il est difficile pour le gouvernement de déclarer nulle et non avenue l'indépendance proclamée par son propre peuple et sa jeunesse. En acceptant cette demande, la proclamation de l'indépendance se transformerait aux yeux du monde en une farce.

D) La question militaire est d'actualité. La reconstruction (?) et la rationa-